

Citoyen de demain

"Centre de ressources dédié à l'éducation citoyenne"



Les heures de vie de classe

un temps pour apprendre à vivre ensemble



Comme son nom l'indique l'heure de vie de classe est une heure particulière consacrée à l'expression des élèves sur la vie de la classe. Sorte de conseil qui veille à réguler les tensions, à trouver des manières de vivre ensemble, il institue une réflexion sur les règles, un travail de propositions et d'élaboration collective.

Objectifs

Un outil de médiation pour réguler la vie de la classe, gérer les conflits et les dysfonctionnements ponctuels, mettre en évidence ce qui fonctionne pour poursuivre et mettre en place toutes les aides possibles. Il a pour objectifs de :

- s'approprier le règlement intérieur de l'école
- d'apprendre à construire des règles de vie en classe
- de favoriser le dialogue avec les enseignants et les membres de l'équipe éducative mais aussi entre les élèves

Impacts

- Une implication des élèves pour trouver des solutions collectives aux problèmes de la classe ou à ceux de l'un d'entre eux.
- Plus de facilités à prendre la parole.
- Il donne du sens aux règles qui permettent de vivre ensemble.
- Des élèves davantage concernés par les apprentissages.
- Une meilleure ambiance dans la classe.

Relation avec les apprentissages (socle commun)

Compétences 1 (s'exprimer à l'oral) 6 et 7 du socle commun.

▼ AVANT DE COMMENCER

Pourquoi mettre en place « les heures de vie de classe » ?

Dans la classe comme dans tout groupe social il y a des tensions, des incompréhensions, des jalousies des envies de fonctionnement particulier : l'enseignant s'occupe plus de certains élèves que d'autres, deux enfants se battent... L'heure de vie de classe permet d'éclaircir ces situations, d'exprimer les impressions, les ressentis qui peuvent déranger. Elle permet aussi au maître de s'expliquer sur ses pratiques.

▼ Préparer le projet

Comment préparer la mise en place des heures de vie de classe ?

« L'heure de vie de classe » ne suppose pas de moyens particuliers si ce n'est la volonté de l'organiser. Cependant elle nécessite de la préparation. Mettre en place « une heure de vie de classe » c'est accepter que les élèves prennent la parole et éventuellement critiquent l'enseignant ou l'un de ses collègues.

Les sujets abordés dans « l'heure de vie de classe » ne se limitent pas à la classe proprement dite mais à l'école dans son ensemble. Si toute l'école est convaincue du bien fondé de cette pratique, alors elle peut être inscrite avec profit dans le projet d'école. Néanmoins, il ne faut pas hésiter à faire ces heures dans sa classe même si les autres classes ne participent pas. Les bénéfices sont énormes.



Il peut être bon que « l'heure de vie de classe » se fasse au même moment dans tout l'établissement. Ainsi, si l'un des sujets implique une autre classe, il est possible de se rendre directement dans cette classe pour l'évoquer.

Comment présenter le projet aux enfants ?

Pour présenter le projet aux enfants, l'adulte peut s'appuyer sur les besoins qu'ils expriment. Par exemple, il les a entendu se plaindre de ne pas avoir la parole.



Proposer aux élèves de parler de leur vie à l'école n'est pas forcément évident. Ils peuvent avoir peur des retombées éventuelles. On peut alors proposer un cadre où l'enseignant se met en retrait, de sorte à ce qu'une autorégulation s'établisse au sein du groupe. Un compte-rendu est alors proposé à l'enseignant.

▼ Comment se répartissent les rôles ?

Comment impliquer les enfants dans la mise en place du projet ?

L'heure de vie de classe s'appuie sur les éléments traditionnels du "conseil" au sens de la pédagogie institutionnelle. Il s'organise selon une forme précise. Le groupe s'installe en cercle. Avant de commencer, on désigne un gardien de l'heure. Le conseil est soutenu par une loi : pour prendre la parole, il faut s'inscrire auprès du président de séance ; le dialogue direct et les moqueries sont interdits ; le temps du conseil est limité ; ce qui s'y dit ne peut être répété ailleurs. Ce n'est donc pas un lieu de débat mais un lieu « d'émergence d'une parole entendue par le groupe ».



Pour faire respecter les règles, il est conseillé de désigner parmi les élèves :

- un président de séance, qui distribue la parole ;
- un secrétaire de séance, qui inscrit les noms de ceux qui demandent la parole, prend en note les avis proposés, les résolutions adoptées ;
- un « gardien du temps », qui gère la répartition et la durée de la parole pour éviter des bavardages intempestifs ;
- des spectateurs lors des premières séances pour noter les imperfections du fonctionnement.

Quelle est la place de l'enseignant ?

L'enseignant compte pour un au sein du conseil. Il s'efface et se soumet aux règles du conseil. Il demande la parole au président. Toutefois il est aussi le garant des règles et de l'autorité. Il ne doit pas laisser dire n'importe quoi.

Il écoute ce que tous les élèves ont à dire, sans forcément le commenter ou y répondre. Il est important à ce propos de veiller à n'exclure personne. Ainsi, si un élève se marginalise, il est utile de lui demander quand même son opinion et, le cas échéant, de lui faire prononcer son refus de participation. L'enseignant guide les échanges, aide à reformuler le questionnement ou les critiques des élèves. Il joue le rôle de médiateur en faisant en sorte que les préconisations, les avis émergent d'une prise de décision collective.



Il est important, pour l'enseignant, de connaître sa marge de manœuvre : il doit savoir que l'on ne peut apporter de solution à toutes les questions soulevées par les élèves. L'essentiel est qu'elles aient été entendues par tous. Il ne s'agit pas de résoudre les problèmes individuellement mais dans leur relation au groupe.

▼ MISE EN PLACE DU PROJET

▼ Déroulé type

L'ordre du jour

Toute la semaine un cahier est à la disposition des élèves pour inscrire un sujet à l'ordre du jour. Cela permet à chacun de préparer son intervention et de mieux s'inscrire dans le débat collectif. En début de séance le secrétaire ouvre le cahier et donne à la classe la liste des sujets qui seront abordés.

L'échange collectif

« Le Conseil commence » dit le président. Ce qui signifie qu'on fait silence, qu'on écoute, qu'on attend son tour pour prendre la parole. Celui qui enfreint ces règles est déclaré "gêneur" et ne peut plus participer à la séance.

Le secrétaire lit l'ordre du jour.

Tout doit être entendu. Toutes les remarques et surtout les décisions seront inscrites dans le cahier.



Quelques règles à respecter :

- on s'exprime et on écoute l'autre,
- durée précisée à l'avance et inscrite à l'emploi du temps,
- lieu déterminé,
- regroupement en cercle,
- présidence, secrétariat et des spectateurs,
- on écoute celui qui parle,
- on ne se moque pas,
- on apporte des propositions, on accepte de changer d'avis,
- on accepte les éventuelles sanctions.

Les groupes de réflexion

Après un temps d'échange collectif, on peut engager des travaux de réflexion par petits groupes de 5-6 élèves dont un rapporteur. Leur mise en commun doit aboutir à prendre des décisions sans qu'elles soient imposées mais bien discutées et négociées.

Les avis et les résolutions peuvent être votés à bulletin secret ou à main levée.



Passer par l'écrit

Le passage par l'écrit permet de lutter contre le bavardage et offre un temps de réflexion individuelle. Il peut s'avérer très utile d'utiliser des supports papier (fiches à remplir, images, articles,...) comme base de travail, soit pour lancer un débat ou pour faire réfléchir un groupe sur des problèmes particuliers ou encore pour préparer un conseil de classe.

Conserver une trace

Chaque heure de vie de classe fait l'objet d'un compte-rendu succinct (ordre du jour, problèmes, thèmes, avis, résolutions) rédigé par les élèves (en commun par la classe ou bien en groupe), avec l'aide des adultes présents. Ce texte est destiné à tous les élèves (y compris les absents) et les membres de l'équipe éducative. Il peut être soumis à validation des présents.

Les comptes-rendus et autres traces écrites des séances peuvent être consignés dans un cahier réservé à « l'heure de vie de classe ». Cette trace s'avère également importante pour les enseignants impliqués afin qu'ils puissent mener une réflexion sur les enjeux, leurs pratiques, revenir sur le déroulement de ce temps.

Quels sujets aborder ?

- Les règles de vie de la classe, les devoirs, les droits. Une fois celles-ci établies on aborde le sujet des sanctions (les élèves sont sévères ; les amener à donner des chances !) ;
- Les problèmes relationnels élèves-profs, élèves-élèves, élèves-parents, régulation des conflits, des difficultés ;
- Incivilités, violences, citoyenneté, socialisation (travail sur la loi, le règlement intérieur) ;
- Réflexion sur le travail, le sens de l'école ;
- Méthodologie : organisation du travail, cartable, emploi du temps, aide méthodologique... (surtout pour les petites classes), recherche d'autonomie.

▼ Organisation pratique

Quelle durée, quelle fréquence pour le projet ?

Inscrire l'heure de vie de classe dans l'emploi du temps permet d'en faire un moment de référence attendu et préparé.



Attention cependant à ce qu'une « heure de vie de classe », convoquée de manière exceptionnelle, suite à un événement particulier (problème de discipline par exemple), ne se transforme pas en mini-tribunal.

Quel que soit le mode choisi, il paraît essentiel, pour un bon fonctionnement, que ces heures soient inscrites dans l'emploi du temps des élèves et du professeur principal et qu'elles bénéficient d'une reconnaissance officielle au sein de l'établissement.

Dans quel lieu ?

L'idéal serait que l'heure de vie de classe se tienne dans un lieu différent de la salle de classe. Cela permet de changer le rapport entre les élèves et l'enseignant. Quoiqu'il arrive, il est possible de modifier la disposition des chaises et des tables (en U, en cercle, voir chaises seules).



L'enseignant s'assoit parmi les élèves. Il est intéressant de mettre le secrétaire et le président face à face afin qu'ils aient une meilleure vue de l'ensemble du groupe.

▼ EVALUATION

Comment s'assurer que les enfants réinvestissent les savoirs liés à ce projet ?

Un simple tableau d'évaluation permet de mieux voir la progression des enfants dans plusieurs registres et de s'assurer ainsi que tout le monde participe.

L'évaluation se fait hors des séances, en ayant la possibilité de noter les progrès de chacun avec des critères précis (de parole, vocabulaire employé, attitude, écoute, envie de participer...)



L'évaluation se fait en dehors du temps de « l'heure de vie de classe ».

On peut envisager de filmer plusieurs séances (dans la mesure du possible trois : une fois la première ou deuxième séance, une fois en milieu d'année et une fois lors du dernier conseil). Les enfants voient très vite qui fait quoi, ce qui gène et ce qui est bien... C'est sans doute l'outil le plus utile pour permettre de progresser.

En savoir plus

▼ RESSOURCES PRATIQUES

Sceren - L'heure de vie de classe, un temps de parole et de régulation de la vie scolaire

Un dossier pour expliciter les enjeux de l'heure de vie de classe, à travers une présentation détaillée, des entretiens, un guide pratique et le repérage de nombreuses ressources complémentaires.
<http://www.sceren.fr/actualites/question/citoyennete/presentation.htm>

L'heure de vie de classe en seconde

<http://www.ac-nancy-metz.fr/MIVR/pni4/Resumes/ResumeNancyLyceeChopin.htm>

▼ RESSOURCES THEORIQUES

Des heures de vie de classe, pour quoi faire ?

Un numéro spécial des **Cahiers pédagogiques** disponible uniquement en téléchargement

http://www.cahiers-pedagogiques.com/article.php3?id_article=3240

▼ BIBLIOGRAPHIE

- **Heures de vie de classe. Concevoir et animer**, Xavier Papillon, Gilles Grosson. Chronique sociale, 2001.
- **L'Heure de vie de classe en lycée professionnel, équipe rénovation de la voie professionnelle**. CRDP de la région Centre, 2001.
- **Professeur principal. Animer les heures de vie de classe**, Arnaud Dubois et Muriel Wehrung, CRDP de l'académie d'Amiens, *CRAP-Cahiers pédagogiques*, 2004.